

# **Chambre pupillaire**

La mission prioritaire de la Chambre pupillaire consiste à apporter des mesures de protection à celui qui ne peut, seul, faire face aux difficultés et épreuves qu'il rencontre.

Sont particulièrement concernés

1. les mineurs en situation délicate et qui ne peuvent être défendus d'une façon adéquate par leurs parents.  
Dans ce cas, la Chambre pupillaire collabore très étroitement avec l'Office pour la Protection de l'Enfant (OPE).
2. les adultes qui, pour différentes raisons ne sont plus aptes à se gérer seuls ou qui peuvent représenter une menace pour eux-mêmes ou pour leur entourage.  
Dans ce cas, la Chambre pupillaire collabore avec le Centre médico-social régional de Sierre (CMSR).

La Chambre pupillaire de la Commune de Chalais est composée de

Mme Anne-Lyse ART, Présidente  
e-mail : [anne-lyse.art@bluewin.ch](mailto:anne-lyse.art@bluewin.ch)  
079 / 769 87 24  
Case postale 20, 3967 Vercorin

M. Jean-Pierre CHEVALLEY, Secrétaire  
Mme Anne-Lyse SALAMIN PERRUCHOUD, Juge de Commune  
M. Dominique BALADIER, Membre

Mme Sylvie CLIVAZ, Suppléante  
M. Laurent GAUDIN, Suppléant

En principe, pour ses délibérations délicates, la Chambre pupillaire fait appel à M. Eric BOYER, Greffier-juriste externe.